

Informations de la CFMP

86^e séance plénière du 07.09.12

- Elaboration du PEC MP : état des travaux, prochaines étapes
 Il est prévu d'édicter le PEC MP en décembre 2012. Les plans d'études des filières de formation reconnues seront élaborés en 2013. L'enseignement MP reposant sur les nouveaux plans d'études démarrera en août 2014, et dans les écoles de commerce en août 2015. La validation des plans d'études aura lieu à partir d'août 2014 et les filières d'études seront reconnues entre 2015 et 2019 au plus tard. Les versions Beta des plans d'études des écoles devraient être disponibles à l'été 2014; ceux-ci seront adaptés et finalisés le cas échéant après les premiers examens finaux. Pour la MP 1, il conviendra au minimum que le plan d'études concernant la première année soit disponible à l'été 2014. Une fois que le PEC MP aura été édicté, les cantons seront invités par l'OFFT à lui indiquer quelles filières de formation MP existantes ils entendent reprendre dans le cadre du nouveau PEC MP, en précisant les écoles et les orientations concernées. Sur la base de ces informations, l'OFFT prononcera des reconnaissances pour la période transitoire afin d'éviter la remise de certificats de MP provisoires.
 L'objectif est de respecter le calendrier tel qu'il est décrit. L'organe de pilotage OFFT/CDIP a toutefois décidé, en raison de diverses communications qui lui ont été adressées, de réaliser un sondage auprès des cantons concernant la date de mise en œuvre.

- Constitution d'un groupe de travail « Exigences minimales posées aux plans d'études des filières de formation reconnues »
 Les membres de la CFMP mettent en place un groupe de travail qui élaborera un document en vue de la séance plénière du 31 janvier 2013 ; ce document décrira les exigences minimales posées aux plans d'études des filières de formation reconnues.

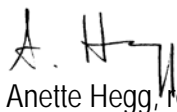
- Exclusion définitive de deux candidats des examens fédéraux de maturité professionnelle
 Les membres de la CFMP décident à l'unanimité d'exclure définitivement une candidate et un candidat des examens fédéraux de maturité professionnelle, les experts compétents ayant constaté que les dossiers déposés pour la branche complémentaire et, s'agissant du candidat, non seulement pour la branche complémentaire mais aussi pour le TIP, étaient des plagiat. Cette décision correspond à la pratique menée depuis de longues années par la CFMP.

- Séances 2013
 Séances du bureau : 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 28 août, 6 novembre
 Séances plénières : 31 janvier, 5 avril, 26 juin, 13 septembre, 20 novembre

- Procédures de reconnaissance des filières de formation de la maturité professionnelle
 La CFMP ne se prononce sur aucune procédure de reconnaissance.

Prochaine séance de la commission : 20 novembre 2012

Responsable de la rédaction :



Anette Hegg, responsable du secrétariat de la CFMP